



La CFE-CGC Groupe La Poste signe **l'accord BSCC 2025-2026**

Dans un contexte où rien n'était acquis, **la CFE-CGC Groupe La Poste a renégocié chaque paragraphe, chaque mot, chaque virgule d'un texte qui permet de maintenir les avancées pour les agents et les encadrants de la distribution et du traitement.** Car si la perte de 500 Millions d'euros annuels de chiffre d'affaires du courrier est partiellement compensée par la mise en place de nouveaux services ; elle est en revanche fortement sous compensée par l'Etat sur le Service Universel Postal (SUP) et la Presse.

Si l'un des trois signataires n'avait pas pris ses responsabilités, c'est simple, il n'y aurait pas d'accord : les mesures seraient unilatérales et minimalistes. Pas d'engagement sur les 3500 CDI, pas d'engagement sur les 5 000 promotions dont au moins 950 vers et au sein de la classe 3, suppression des primes...

« LES FAITS SONT TÊTUS » ET LA CFE-CGC ÉTAIT LÀ POUR : DÉFENDRE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL :

- En rappelant que le modèle à la distribution se compose toujours de RE et de ROP : **le RE souhaitant le rester doit se voir proposer un poste au sein de son établissement**
- **L'équilibre vie privée-vie professionnelle est réaffirmé** ainsi que la génération **d'heures supplémentaires** le cas échéant
- **En prévenant les incivilités** et en **accompagnant les collègues victimes** d'agressions
- En définissant et sanctuarisant l'activité de production des ROP avec des **HLP limités et sans contrainte horaire**
- **Les postions de travail des ROP sont comptabilisées PTR** (remplaçables sur l'ensemble des activités managériales et opérationnelles) : **un FSE « continuité managériale » est systématiquement désigné pour chaque ROP**
- En réaffirmant le principe des « **titulaires de tournée** », la note de 2013 étant rappelée au chapitre 4.3
- En améliorant continuellement les MOLOCS avec **un parc automobile 100% boîte auto ou électrique et climatisé**
- Chaque ROP sera remplacé pour avoir à minima **une semaine complète de temps managérial lors de la campagne d'entretien annuel**
- **Pour la préparation et/ou la mise en œuvre d'une réorganisation**, ce seront **4 semaines complètes** en temps managérial **pour les ROP**



VALORISER VOS COMPÉTENCES :

- Engagement pour chaque **nouveau ROP validé d'être aussitôt inscrit en formation**
- Les ROP qui encadrent une équipe de **plus de 12 postiers relèvent du niveau 3.2**
- **Les FSE « continuité managériale » sont positionnés à minima 2.2**
- En consolidant les évolutions avec **6 itinéraires balisés et parcours Pionniers** : Chauffeurs livreurs, Responsables Clients Entreprises et Chargés de Clientèle Entreprise, RESC, ROET
- En intégrant **3 blocs d'apprentissages de 2 jours** en salle, orientés sur la posture managériale au Parcours du manager opérationnel (communication, posture positive)
- **Accompagnement de 450 agents pour devenir Facteurs Guichetiers, et 350 itinéraires balisés chargé de clientèle vers la BGNP**
- En organisant des **sessions de Co-Développement** à la demande des équipes managériales de la Distribution et du Traitement

FAVORISER VOTRE POUVOIR D'ACHAT

- Compenser les dépenses de nourriture avec sous critère **le bénéfice de titres restaurants**
- **Maintien de la Prime d'équipe** (suivant critères d'absentéisme) pour les agents et leurs managers de la distribution et du traitement
- **En reconduisant les Primes de remplacement**
- **En maintenant la prime de 5000€** pour les RE qui deviennent ROP y compris les encadrants du traitement
- **En reconduisant la prime de 500 €** pour les FSE qui deviennent ROP

Dans un texte qui peut s'apparenter à un fac-similé du dernier accord, il faut surtout se féliciter de la **sécurisation des postières et des postiers de la BSCC**. Dans le contexte actuel de changement de gouvernance avec un intérim en cours, **l'accord socle négocié est vital**.

La CFE-CGC a pris ses responsabilités, au moment où la loi relative à la Poste qui couvrait la période 2011 à 2025 est remplacée à compter de 2026 par un décret au Conseil d'Etat.

Cet accord est donc majoritaire, car signé par 3 organisations syndicales qui représentent plus de 50% sur l'ensemble des DEX de la DODT BSCC, de la DEXOM et de la Corse.

Adhérez au syndicat CFE-CGC et rejoignez-nous pour défendre vos droits et vos intérêts !
Participez aux prochaines élections : votez pour les candidats CFE-CGC pour avoir une voix forte et représentative dans les instances de la Poste !



100%
CADRES

100%
VOUS

**CFE
CGC**
Groupe La Poste